

CERTIFICAT MÉDICAL

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200/min), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

C'est au médecin consulté d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e), docteur en médecine, Certifie avoir examiné

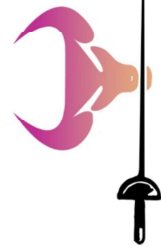
Né(e) le habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre indication

à la pratique de l'escrime en compétition (ayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée).

Signature et cachet du médecin examinateur

Fait à le / /

NÉ(E) EN 1986 ET APRÈS



Escrime Pays de Lunel

Halle Le Hétet - Salle Colette Besson
205, chemin des Cabanettes
34400 Lunel
06 77 60 17 90
info@escrime-lunel.fr

Photo

Inscription 2024 – 2025

Prénom : Nom :

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Adresse : Code postal et Ville :

Téléphone : Mail :

Nationalité :

Pour les mineurs

	Parent 1	Parent 2
Prénom - Nom		
Profession		
Téléphone		
Mail		

J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur du club (disponible sur le site www) J'autorise le transport de mon enfant par une tierce personne mandatée par le club lors des déplacements dans le cadre sportif. Lors des activités, des photos ou vidéos de vous et de votre enfant peuvent être utilisées en vue du promouvoir le club. Elles peuvent être publiées dans la presse, le site internet du club, sa page facebook/Instagram ou tout autre support multimédia. Dans le cadre ci-dessus j'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans et hors de ses locaux.

Engagement

Date et signature (du représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé »

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / min), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence vétérans.

Le tireur (NOM, Prénom) du club d'Escrime du Pays de Lunel

Date de naissance : Niveau de compétitions pratiquées :

Fait le / / à Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e), docteur en médecine, Certifie avoir examiné

Né(e) le habitant à, et constaté que son état ne présente pas de contre indication

à la pratique de l'escrime en compétition (ayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée).

Signature et cachet du médecin examinateur

Fait à le / /

NÉ(E) EN 1985 ET AVANT

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afid.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Ces informations sont destinées à votre inscription. Elles sont valables sur votre inscription et sont utilisées en France. Elles sont conservées pour la durée de votre adhésion à l'EPJ et vous pouvez à tout moment, durant cette période, appliquer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) en vous adressant à : info@escrime-lunel.fr

ATTESTATION DE SANTÉ POUR LES MINEURS

EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE
À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

A remettre à l'association

(Ne pas joindre le questionnaire de santé)

Je soussigné M/Mme

Prénom : Nom :

exerçant l'autorité parentale sur

Prénom : Nom :

atteste qu'elle/il a renseigné le questionnaire de santé et a répondu par la négative à

l'ensemble des questions.

Date :

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale

Cotisation

Club : le montant affiché est le montant du pour une année d'adhésion

Membre de la famille	Septembre	Novembre	Janvier	Mars
1 ^{er}	230 €	185 €	138 €	92 €
2eme	219 €	176 €	131 €	87 €
3eme et plus	208 €	167 €	124 €	83 €

Total adhésion : €

Licence Fédérale

2017 et après	Entre 2015 et 2016	2014 et avant
45 €	57 €	69 €

Total licence : €

Matériel

- Pour les débutants (1ere année) : Matériel prêté contre caution (210 €), à l'exception du gant
- A partir de la 2ème année : Achat (neuf ou occasion) ou prêt (contre participation à l'entretien et caution) du matériel personnel pantalon, sous-cuirasse, masque, arme et fil de corps.

Equipement	Tarif	Caution	Numéro
Tenue	50 €	100 €	
Masque	25 €	60 €	
Arme et fil de corps	20 €	50 €	

Le matériel doit être rendu propre et dans son état d'origine en fin de saison. En conséquence, vous êtes chargé de l'entretien de votre matériel. Les fleurets, épées et sabres sont classées en catégorie D. Leur transport est autorisé sous condition de motif légitime (entraînement, manifestation). Durant le transport, l'arme ne doit pas être immédiatement utilisable (dans un sac). La licence Fédération Française d'Escrime en cours de validité vaut titre de transport.

Total matériel : €

Total à payer : €

Il est possible de payer jusqu'en 4 fois. Les paiements peuvent être échelonnés jusqu'en décembre 2023.

n°1 : € n°2 : € n°3 : € n°4 : €

Caution (non encaissée) : €

Les chèques, libellés à l'ordre de « EPL » (Escrime Pays de Lunel) seront encaissés à la fin du mois en cours. Merci de préciser le mois de décaissement souhaité au dos de chaque chèque.

Règlement

